

Des droits en avance sur notre temps?

Le 23 janvier 2014 aura lieu la remise du prix Korczak décernée par la Fondation Kannerschlass. Cette fondation, tous les deux ans, récompense des personnes privées ou des associations dont les projets font preuve de respect des valeurs, qui ont trait à la tolérance et à la solidarité, favorisent l'intégration et s'élèvent contre la marginalisation.

Si cette année, le prix est attribué à l'Association nationale des victimes de la route (AVR), les activités de la Ligue des droits de l'Homme ont également été retenues par le jury de la Fondation et nous nous sommes vu attribuer une mention spéciale honorifique qui va droit au cœur de tous ceux qui s'engagent dans notre association.

Le prix Korczak a régulièrement récompensé des personnes ou des associations qui se sont investies dans l'amélioration des conditions de détention et

pour une meilleure réinsertion des détenus dans la société, et cela depuis le début des années 90. Ceux qui sont en contact avec le monde carcéral savent que pour garantir les droits fondamentaux et respecter la dignité de la personne en milieu fermé, avec pour corollaire une meilleure réinsertion en société après la réclusion, il faudra avancer vers une nouvelle philosophie de la peine. On devra passer de la prison comme lieu d'enfermement conçu simplement pour «punir» à un système dans lequel la privation de liberté représente certes un signal fort de la société envers celui qui a transgressé ses règles, mais dont la finalité est de permettre au détenu de retrouver sa place dans le corps social.

Deux projets de loi ont été déposés dans ce but au Parlement au cours de la précédente législature: l'un portant réforme de l'administration pénitentiaire et l'autre visant à réformer l'exécution des

peines. Malheureusement ces deux textes ne vont pas jusqu'au bout d'une véritable logique de la réinsertion.

La Ligue des droits de l'Homme a donc rédigé un avis critique concernant ces deux projets et a proposé un certain nombre de modifications portant sur la sauvegarde des droits fondamentaux et sur le respect de la dignité humaine des détenus.

Il s'agit de garantir aux personnes détenues un accès véritable à certains droits qui apparaissent comme les conditions d'une participation à la société: le droit à la santé, les droits civiques, les droits civils comme le droit à la domiciliation, les droits sociaux, l'application du droit du travail en prison, ce qui comprend le droit à l'affiliation à la caisse de maladie et à la caisse de pension, le droit à l'enseignement et à la formation, etc.

Tout cela apparaît-il utopique? Un peu comme les visions de Janusz Korczak concernant l'aide à l'enfance en difficulté

et les idées qui ont été le moteur à la création de la Fondation Kannerschlass, nos suggestions ont parfois été accueillies comme trop en avance sur notre temps et comme trop «favorables» aux détenus, surtout à un moment où notre société tend vers plus de sévérité, sous prétexte de rationaliser ses réponses à la transgression sociale.

Le nouveau gouvernement aura à se saisir de la réforme pénitentiaire en cours et il devra prendre ses responsabilités en retravaillant les textes. De notre côté, nous espérons que nos recommandations ne seront pas écartées comme arrivant au mauvais moment et que le législateur ne se laissera pas guider par des solutions de facilité comme celle de la «comparution immédiate» qui ne feraient que créer l'illusion de plus de sécurité, au prix de l'abandon de principes qui fondent notre dignité humaine à nous tous.

DONATO LAERA,

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

